

Conditions Générales de Vente - 2019

1 - Généralité - Opposabilité – Application

Les ventes de la société CLARTEE S.A.S dont le siège est situé à Mérignies (F-59710) sont faites exclusivement aux présentes conditions générales de ventes (CGV), lesquelles sont systématiquement adressées à chaque acheteur avec le devis / bon de commande. Les renseignements figurant dans les catalogues, brochures, prospectus et tarifs, ainsi que les déclarations des vendeurs et techniciens de la société ont seulement une valeur indicative.

Toute commande ferme et acceptée par la société CLARTEE implique pour l'acheteur, l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente de la société CLARTEE prévalent aux conditions générales d'achat du client, sauf convention écrite contraire venant modifier substantiellement nos conditions générales de vente. Toute commande du client fera présumer de façon irréfragable l'acceptation de nos CGV. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2 - Ouverture de compte

Une ouverture de compte pourra être effective sous réserve de la transmission par le client des éléments demandés par nos services comme par exemple (liste non exhaustive) : RIB, extrait K-bis de moins de 3 mois, derniers bilans avec annexes, n° Siret, les Conditions Générales de la société CLARTEE signées.

3 - Commande

Offre et acceptation

Toute commande est ferme et définitive. Une fois saisie, la commande ne pourra faire l'objet d'aucune modification. Toute commande de produits spécifiques devra faire l'objet de paiement d'avance sauf indication contraire de la société CLARTEE.

Notification de la commande

Toute commande est un engagement irrévocable de l'acheteur. La commande doit nous être adressée par écrit (fax, courrier, e-mail en joignant une copie du Bon de Commande CLARTEE signé) et doit comporter la raison sociale du client, le nom du donneur d'ordres, l'adresse de livraison et de facturation, les références exactes, les quantités (respect des multiples de conditionnement), les prix nets des produits commandés et éventuellement son numéro de Siret, son numéro de TVA et les conditions de règlement agréées. Toute modalité spécifique de livraison doit nous être signalée.

Frais de gestion et d'emballage, administratifs et de port :

Une participation aux frais de gestion et d'emballage, aux frais administratif et de port sera facturée à chaque commande. Le montant sera défini en fonction de chaque commande.

Une commande peut également être validée directement sur le site internet de CLARTEE (www.clartee.fr) en validant le devis ou le panier.

Commande urgente

Tous les frais relatifs à l'expédition d'une commande présentant un caractère d'urgence sont à la charge du client. La majoration du coût de transport sera communiquée selon les critères de livraison (délai, poids, volume, distance...).

Annulation commande

Toute commande reçue du client est considérée comme ferme et définitive. Aussi toute commande annulée sur des produits stockés, entraînera au minimum la facturation de frais, à savoir 30 % du montant global de la commande, avec perception d'un minimum forfaitaire de 60 euros à titre d'indemnités.

Toute marchandise commandée spécifiquement pour le client (produits non stockés) ne pourra faire l'objet d'aucun retour ou annulation (sauf dans le cas de la garantie contractuelle). Si tel devait être le cas, l'intégralité du montant de la commande serait exigible.

4 - Livraison / enlèvement

Délai de livraison

Les délais de livraison ne sont communiqués qu'à titre indicatif pour la France métropolitaine, un retard éventuel ne donne pas droit à l'acheteur de réclamer des dommages et intérêts ou d'annuler sa commande.

Livraison sur chantier

La société CLARTEE décline toute responsabilité en cas de perte, vol, retard ou autre problème pouvant survenir lors de la livraison de la marchandise sur un chantier.

Modalités de réception

La livraison doit être vérifiée dès sa réception avec le livreur. Tous les documents de transport doivent être obligatoirement signés et être revêtus du cachet de la société. Afin de ne pas être tenu pour responsable de la perte de dommages sur les marchandises reçues, le client doit mentionner par écrit et de façon précise dès la livraison, sur tous les documents de transport, toutes réserves quant à un manquant, une non-conformité ou une avarie. En cas de perte, substitution ou avaries liées au transport l'acheteur doit en informer le transporteur dans le délai légal de 48 heures par lettre accusé réception ou actes extrajudiciaires en application de l'article L. 133 - 3 du code de commerce. Ainsi que les réserves mentionnées sur le bon de livraison.

Enlèvement client

En cas d'enlèvement de marchandise, le transfert de risques s'opère dès l'enlèvement effectué. Aucun paiement ne pourra être perçu sur le site de l'enlèvement hors acceptation écrite et préalable de la direction générale de CLARTEE, signifiée à l'acheteur.

Les frais de livraison sont calculés automatiquement sur le site internet ou par les outils informatiques de CLARTEE et dépendent du poids, des dimensions, de la rapidité de livraison et de l'adresse de livraison. Les frais de livraison figurent sur le bon de commande envoyé par CLARTEE.

5 - Prix / tarifs

La société CLARTEE présente sur son site et ses catalogues les prix publics qui sont soumis à remise.

Après remise, nos tarifs s'entendent hors taxes, nets de transport et d'assurance. Ces prix sont susceptibles de modifications sans préavis. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande sur un stock disponible. En cas d'indisponibilité de rupture d'un produit (de notre fait ou non) le prix est révisable jusqu'au jour de la livraison.

6 - Garantie et responsabilités

Pour les produits de la marque CLARTEE, la durée de garantie est mentionnée sur les fiches produits du site internet. La durée en année s'entend à raison d'un maximum de 10h d'utilisation par jour.

Seuls les défauts avérés et trouvant leur origine dans les produits d'éclairage LED eux-mêmes, ou dans un défaut de fabrication sont couverts par la Garantie.

Ne sont pas couverts par la Garantie :

1. les mauvaises utilisations, les abus, les utilisations non conformes à l'usage normal des Produits d'éclairage LED, le non-respect des recommandations et consignes d'utilisation.
2. le stockage, l'installation ou l'entretien non conforme ou inapproprié des produits d'éclairage LED.
3. les dysfonctionnements trouvant leur origine dans une cause extérieure, telle que la foudre, l'eau, le feu, ou toute autre cause de force majeure.
4. les dysfonctionnements trouvant leur origine dans l'alimentation des produits d'éclairage LED . Ainsi, les produits utilisés avec une alimentation qui n'a pas été vendue par CLARTEE ne peuvent être garantis.
5. les défauts ou dommages provoqués par toute intervention, entretien, réparation ou autres travaux qui ne sont pas réalisés par une personne autorisée.
6. les produits d'éclairage LED dont le numéro de série n'est plus lisible ou a été altéré.
7. toute opération de pose, dépose, ou autre intervention liée à l'échange des produits. Seuls les produits pourront être sujets à prise en charge dans le cadre de la garantie.

Afin d'être échangés, les produits devront être retournés dans leur emballage d'origine en précisant l'adresse de livraison des produits de remplacement. A réception des produits défectueux, après analyse et validation du défaut, CLARTEE expédiera aux clients concernés des produits de caractéristiques similaires. Il est entendu que

CLARTEE n'expédiera aucun produit de remplacement tant qu'elle n'aura pas reçu les produits défectueux. Les conditions de retour sont décrites sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.clartee.fr/SAV>

Les produits de remplacement sont garantis jusqu'à la date la plus éloignée entre la date de fin de garantie des produits d'origine et la date de remplacement des produits concernés à laquelle est ajouté un délai de 6 mois.

Pour les autres marques, en tant qu'intermédiaire distributeur, CLARTEE n'octroie comme garantie sur le matériel commercialisé que celle attribuée par le constructeur. La garantie contractuelle accordée par le fabricant n'engageant que celui-ci. Seules les garanties légales prévues par les articles 1641 à 1649 du Code civil prévalent. Dans tous les cas, la garantie cessera automatiquement si le client n'a pas satisfait à ses obligations contractuelles en matière de paiement. La garantie exclut, pour notre société, toute obligation de réparer les dommages directs et indirects résultant de l'utilisation et/ou de la défaillance des marchandises livrées.

La pose doit être réalisée par un professionnel en respectant les normes en vigueur et les pratiques du métier.

Le produit devra être installé dans un environnement respectant :

- les températures ambiantes précisées dans sa fiche technique et suffisamment ventilé afin d'assurer sa dissipation thermique.
- l'indice IP du produit

En fonction du lieu d'installation, l'installation doit être certifiée par un organisme compétent.

L'installation électrique doit également respecter les normes et réglementations en vigueur (régulation, protection...). Dans le cas d'une installation non conforme, la garantie produit ne pourra être mise en jeu.

7 - Installation, entretien

Le client aura la responsabilité pleine et entière de l'installation et de l'entretien du matériel par un personnel spécialisé et qualifié qui devra se conformer au manuel fourni (si applicable) et plus généralement, aux règles de l'art dans ce domaine. Le client aura en outre la responsabilité pleine et entière du matériel dont il assurera l'installation, le fonctionnement et la garde. Notamment, il devra obtenir toutes autorisations, licences, certificats nécessaires pour l'installation, l'utilisation, et la disposition du matériel. CLARTEE n'assume aucune obligation concernant l'installation et l'entretien, sauf accord exprès et écrit. Le client s'interdit de mettre en cause la responsabilité de CLARTEE du fait de dommages résultant du montage ou de l'installation défectueuse des marchandises réalisée par des sous-traitants que ce soit des sous-traitants choisis par le client, ou des sous-traitants travaillant habituellement pour la société CLARTEE.

Toute tentative d'accès aux diodes ou de démontage du produit entraîne l'annulation de la garantie contractuelle.

8 - Propriété intellectuelle brevets

CLARTEE se réserve le droit d'intervenir en justice ou autrement dans toute action intentée à l'un de ses clients et fondée sur une contrefaçon de brevet, dessin, procédé ou marque lui appartenant, afin d'obtenir des dommages et intérêt de la part dudit client. Les outillages, plans, études que CLARTEE pourrait être amené à créer pour la réalisation des pièces spéciales sont toujours la propriété de CLARTEE, même si une participation aux frais d'études ou d'outillages a été demandée au client. Le client s'engage à aviser CLARTEE de toute contrefaçon qu'il viendrait à connaître de brevet, procédé, modèle, marque, etc. appartenant à CLARTEE.

9 - Transfert de risques

Le transfert de risques intervient à partir de la prise en charge de la livraison (entrée de l'entrepôt du client).

10 - Réserve de propriété

Toutes les ventes sont conclues avec réserve de propriété, en conséquence le transfert de propriété des marchandises vendues est suspendu au paiement effectif du prix dans sa totalité.

11 - Références CLARTEE

Le Client, en passant commande, autorise CLARTEE à le citer et à utiliser son logo ainsi que tout visuel, maquette, photo, vidéo concernant la prestation éclairage CLARTEE, dans les documents servant à sa publicité ou sur ses

sites internet et à réaliser toute étude ou enquête permettant de calculer la satisfaction par rapport au dispositif en place.

12 - Conditions de règlement

Pour les clients n'ayant aucun compte ouvert chez CLARTEE, les clients doivent payer leur commande comptant par virement, chèque ou carte bancaire.

Pour les clients en compte, après avoir réglé une première commande comptant, le client pourra payé selon le délai communiqué dans le cadre de l'ouverture de compte dans la limite de son encours autorisé par CLARTEE.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- virement,
- carte bancaire,
- chèque,
- effets de commerce après validation par la société.

Dans les cas d'absence d'encours ou d'encours dépassé le règlement devra s'effectuer au comptant, traite avalisée par l'établissement bancaire du client, carte bancaire ou virement. En cas de paiement par traite, elle doit être retournée acceptée et domiciliée dans un délai de huit jours. Nous n'effectuons pas de livraison en contre remboursement, sauf acceptation préalable de notre service financier. Dans ce cas, un forfait de 50 euros hors taxes, correspondant aux frais de contre remboursement, sera facturé.

Les conditions de paiement accordées sont révisables sans préavis en cas de survenance d'un élément nouveau venant modifier notre appréciation du risque de défaut de paiement du Client. Notamment en cas de changement dans la situation du Client, (décès, incapacité, dissolution ou modification de société, hypothèque de ses immeubles, nantissement de son fonds de commerce, location gérance, etc...), de refus d'acceptation d'une traite ou d'un incident de paiement quelconque ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par CLARTEE qui se réserve le droit de demander des garanties, de refuser de vendre, de suspendre ou d'annuler les commandes en cours, même acceptées ou de ne les exécuter que moyennant paiement comptant sur facture ou ordre.

Retard /défaut de paiement

Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque motif que ce soit. Tout litige n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie de la facture incontestée. Toute traite non retournée dans les huit jours à compter de son émission est considérée comme un retard de paiement et rend toutes les sommes dues immédiatement exigibles. Le non-paiement de l'une de nos valeurs à son terme rend exigible le paiement du solde des comptes en cours. Il autorise CLARTEE à surseoir à toute commande et livraison en cours et au retrait de toute possibilité de délai de paiement. Conformément aux articles 1139 et 1153 du Code civil, l'arrivée à échéance d'une ou de plusieurs factures vaudra mise en demeure de payer sans aucune autre formalité. Des pénalités de retard seront appliquées à compter de l'arrivée à échéance d'une ou des factures à un taux d'intérêt de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal (tout mois entamé sera dû en totalité).

En cas de procédure juridique, une indemnité de 20 % des sommes réclamées sera appliquée de plein droit à titre de dommages et intérêts forfaitairement arrêtés, sans préjudice des intérêts légaux mentionnés par ailleurs, ainsi que des frais de procédure, dépens, frais d'intervention des tiers et frais de représentation devant les tribunaux.

13 - Réclamations

Toutes réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à l'offre de vente, à la commande, ou à la confirmation de la commande par CLARTEE peut être formulée par écrit dans un délai de sept jours à compter de la réception des marchandises auprès de notre service client, sans négliger les recours contre le transporteur pour lequel toute réserve peut être formulée obligatoirement lors de l'émargement du récépissé transport puis complété dans les 48 heures suivant la livraison par une lettre avec accusé de réception. Passé ce délai de sept jours auprès de notre service client, une réclamation n'est plus recevable (délai de dix jours sur les prix). Toutes les réclamations devront comporter le numéro du client, le numéro de bon de livraison, le numéro de facture et le motif détaillé et explicite des anomalies constatées. Sous couvert d'une réclamation, l'acheteur ne peut retenir la totalité des sommes dues par lui ou opérer compensation.

14 - Conditions de retour des marchandises

Grâce à notre service Satisfait ou Remboursé, en cas de problème avec les produits reçus ou si ils ne vous conviennent pas, pour toute commande inférieure à 500 € HT (mille euros hors taxes) vous avez la possibilité de nous retourner les produits.

Toute demande de retour doit être formulée dans les sept jours suivant la réception des marchandises par l'acheteur.

Aucun retour ne sera accepté sans accord exprès préalable de notre service client sous forme d'un "bon de retour client" qui vous sera envoyé par email.

Tout colis retourné sans son "bon de retour client" sera refusé et ne pourra faire l'objet d'aucun avoir. Sauf erreur de saisie de préparation, les frais de port sont à la charge du client. Tous les produits retournés devront être en état neuf et dans leur emballage d'origine. Aucune inscription et/ou étiquette ne peut figurer sur le packaging original en dehors des étiquettes transport CLARTEE (si le cas se présente les produits seront considérés comme abîmés et ne pourront faire l'objet d'un avoir).

Aucun avoir ne pourra être émis en cas de retour de produits dont les emballages ont été endommagés ou de produits qui auront été installés, testés (sauf défectueux). Tout retour devra être effectif dans les quinze jours suivant l'attribution du numéro du "bon de retour client", passé ce délai, le retour ne sera plus accepté, CLARTEE se réserve le droit d'appliquer un taux de dépréciation en cas de retour de produits.

Le transport des produits ne pourra en aucun cas être remboursé.

Retour pour défectueux

La défectuosité des marchandises pourrait être prise en considération selon les accords de CLARTEE avec chaque fabricant, dès lors qu'elle ne résulte pas d'une utilisation anormale ou d'une intervention sur le produit par un tiers. Chaque retour pour défectueux fera l'objet d'un contrôle par CLARTEE ou le fabricant, seuls habilités à déterminer la non-conformité. Si la non-conformité du produit est avérée, un avoir sera établi après accord de CLARTEE. Dans le cas inverse, la marchandise sera tenue à disposition du client.

Modalités générales de retour (voir aussi <http://www.clartee.fr/Retours>)

Pour faire un retour produit, merci de suivre les étapes suivantes, ces conditions sont indispensables pour obtenir un remboursement, un échange ou un avoir :

- faire une demande de retour auprès de CLARTEE par email ou courrier en précisant :

- Votre nom et prénom
- Votre société
- Votre adresse
- Votre numéro de téléphone
- La référence de la commande
- La référence de tous les produits concernés
- La nature de la panne ou du défaut constaté
 - attendre la réception du document "bon de retour client" de la part de CLARTEE,
 - Remballer les produits concernés dans leur emballage d'origine après avoir vérifié que les produits et leur emballage sont tous en parfait état. Nous ne pourrions pas faire de remboursement sur des produits retournés sans leur emballage ou dans leur emballage en mauvais état.
 - Prévoir un carton d'emballage suffisamment robuste et insérer une feuille avec les informations suivantes :
 - Votre nom et prénom,
 - Votre société,
 - Votre adresse,
 - Votre numéro de téléphone,
 - Un RIB si vous souhaitez obtenir un remboursement,
 - La référence de la commande initiale,
 - La référence des produits concernés par le retour,
 - La nature de la panne ou du défaut constaté.

- Joindre le « BON DE RETOUR » à votre envoi.

- Expédier les produits à l'adresse présente sur le "« BON DE RETOUR »".
A réception de votre retour par notre Service Après-Vente, celui-ci est pris en charge par un technicien qui vérifie le contenu et l'état du (des) produit(s) retourné(s).
CLARTEE traitera votre demande dans les plus brefs délais.

15 - Juridiction de compétences

En cas de contestation relative à l'interprétation d'un contrat de vente ou à son exécution, le tribunal de commerce de Lille est le seul compétent. Nos traites n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction